

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Autorité de la Concurrence donne raison à Navx et prononce des mesures conservatoires à l'encontre de Google

Paris, le 30 juin 2010. Navx, société française spécialisée dans les services et contenus pour GPS et smartphones, se félicite de la décision de l'Autorité de la Concurrence, qui ordonne à Google de mettre en œuvre de façon objective, transparente et non-discriminatoire la politique de contenus de son service Adwords.

Navx vient de remporter une première et importante victoire. Dans une décision rendue publique aujourd'hui, l'Autorité de la Concurrence estime, à ce stade de l'instruction, que la politique Adwords relative aux contenus dont on peut faire la publicité manque d'objectivité et de transparence, et que la société NAVX a été victime d'une rupture brutale de relation commerciale et de discrimination.

Google avait en effet suspendu puis interrompu en novembre 2009 les campagnes publicitaires de Navx sur le moteur de recherche, prétextant que l'offre de Navx contenait les positions des radars routiers, alors même que cette offre est parfaitement légale. Cette rupture du contrat Adwords intervenait brutalement et sans préavis après plus de 3 ans d'activité.

Fait rarissime, l'Autorité de la Concurrence a adjoint sa décision de mesures conservatoires, contraignant Google à réactiver dans les 5 jours les campagnes publicitaires de NAVX et à clarifier dans les 4 mois ses règles concernant les services liés à la position des radars et les procédures Adwords pouvant conduire à la suspension d'un compte.

A travers cette décision, l'Autorité de la Concurrence reconnaît l'existence d'un marché de la publicité Internet liée aux recherches, sur lequel Google est susceptible de détenir une position dominante. Il s'agit d'une décision extrêmement importante pour l'ensemble des acteurs du secteur.

« C'est une importante victoire pour l'ensemble des sociétés qui vendent des produits sur Internet et qui sont susceptibles d'être exposées à ces désagréments commerciaux », déclare Jean Cherbonnier, Président Directeur Général de Navx. *« Surtout, cela permettra à tous d'être désormais traités équitablement par le moteur de recherche, dans le respect du droit commercial français ».*

Navx poursuit le développement de nouveaux produits pour les GPS et les téléphones mobiles et continue sa croissance.

A propos de Navx

Créé en 2005 par Jean Cherbonnier et Florent Boutellier (anciens co-fondateurs de K-Mobile/Kiwee) et basé à Paris, Navx est un fournisseur de services et de contenus pour GPS et smartphones. Sa plate-forme de services fournit en temps réel sur GPS des informations actualisées telles que la position des radars fixes, la position des zones dangereuses, la localisation des stations-service et le prix du carburant, le téléchargement d'itinéraires touristiques, la personnalisation de la voix et du fond d'écran. Pour plus d'informations sur la société et ses services : www.navx.com